

Le 18 juin 2001 un incendie frappe la salle des équipements électriques de la cartonnerie La Rochette et endommage 5 transformateurs au pyralène. « Des traces de PCB sont détectées sur le site ». Une interdiction de consommer les produits des jardins est prise « à titre préventif » dans un périmètre de 2,5 km.

19 juin 2000,  
L'Union

• Soissons

**ROBIN DES BOIS**

Association de protection de l'Homme  
et de l'environnement

14, rue de l'Atlas - 75019 Paris

01.48.04.09.36

## Le feu à La Rochette oblige à des examens médicaux

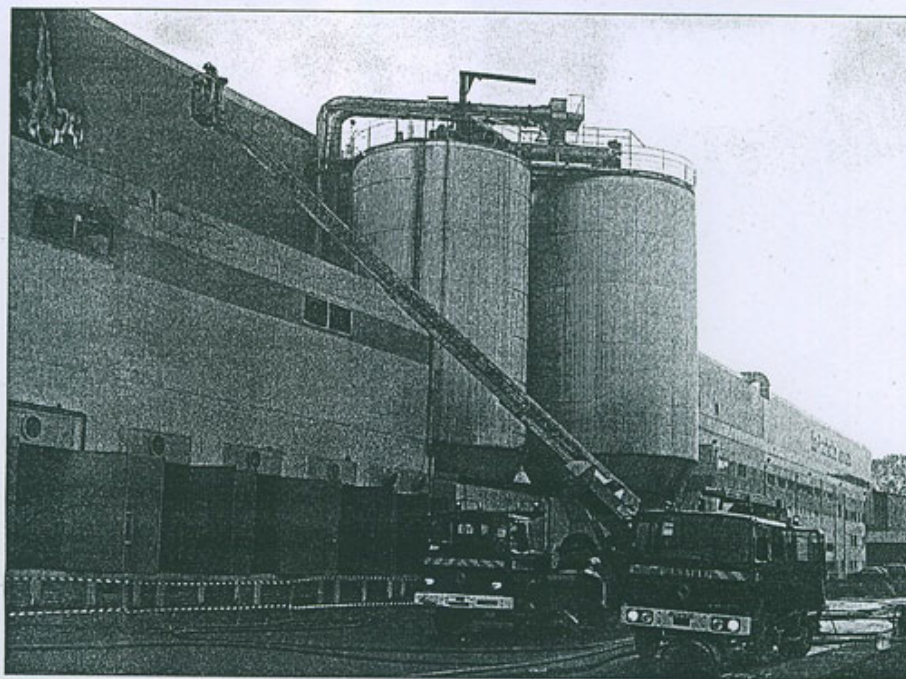
Un incendie a, hier matin, touché la papeterie La Rochette Vénizel, près de Soissons. La présence de pyralène sur le site a contraint les autorités à prendre d'importantes mesures préventives.

Au cours de la nuit de dimanche à lundi, un important incendie a touché la papeterie La Rochette Vénizel qui emploie deux-cent cinquante salariés près de Soissons.

L'alerte a été donnée hier un peu avant 3 heures. Le feu venait de se déclarer dans la chaufferie située près de l'unité de transformation de bois en pâte à papier. Très vite, cette partie de l'usine s'est embrasée, avec des flammes de plusieurs mètres de hauteur et un épais nuage de fumée.

Cette entreprise étant répertoriée du fait de la nature de son activité, les secours sont rapidement montés en puissance. Les sapeurs-pompiers de Soissons et Braine ont ainsi bénéficié de renforts de Vailly-sur-Aisne et Hartennes-et-Taux puis de la cellule mobile d'intervention chimique de Laon.

Sur place, la direction des opérations de secours était assurée par le commandant Richard qui a été rejoint par le colonel Bilquez, directeur départemental des services d'incendie et de secours, son adjoint le lieutenant-colonel



Les sapeurs-pompiers ont, notamment, dû déployer la grande échelle.

Boulard et le lieutenant-colonel Michel, médecin chef départemental. Six lances ont dû être mises en batterie, dont une sur la grande échelle, l'objectif des sapeurs-pompiers étant tout à la fois de circonscrire le sinistre mais aussi d'éviter toute propagation.

### Pyralène

« Les murs coupe-feu ont bien joué leur rôle toute comme la protection que nous avons mise

en place » devait notamment expliquer le commandant Richard alors que ses hommes étaient maîtres du feu. Par mesure de précaution, une citerne d'ammoniaque située à l'arrière du bâtiment a aussi dû être déplacée. Douze salariés travaillant sur le site ont été intoxiqués par les émanations de fumée, sept d'entre-eux étant évacués vers le centre hospitalier de Soissons. L'un d'eux était encore en observation

hier soir. Ces personnes ont inhalé de la fumée et il s'agit d'une simple visite de contrôle» précisait à cet égard le médecin chef départemental.

Dans la matinée, comme le confirmait un communiqué commun de la préfecture et de l'entreprise, « lors de l'inventaire des dégâts, il a été constaté que cinq transformateurs au pyralène avaient été touchés par l'incendie, engendrant un risque de dégagement de produits toxiques et nécessitant un certain nombre de précautions. Le pyralène, à des températures comprises entre 300 et 1 000 °C, est susceptible de générer, en petites quantités, des produits de décomposition toxique comme la dioxine ».

### Chômage technique ?

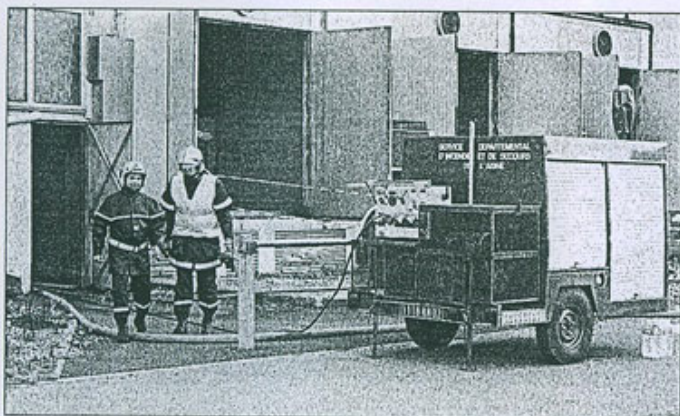
À titre « préventif », plus d'une centaine de personnes exposées aux fumées sur le site de La Rochette Vénizel (salariés, sapeurs-pompiers, gendarmes, employés EDF, ...) ont hier dû effectuer une visite médicale complète (examen clinique, radiographie pulmonaire, analyses d'urines et de sang) au centre hospitalier de Soissons.

Par ailleurs, précisaient encore la préfecture et La Rochette-Vénizel, « différents prélèvements d'eau d'extinction

et des résidus de combustion ont été opérés par la cellule mobile d'intervention chimique », avec comme but de « déterminer la nature exacte des produits de décomposition en présence et leur concentration », les résultats de leur analyse devant être annoncés sous quelques jours. Pour autant, selon les autorités, « les risques sont faibles et concernent les intervenants directs ». Les propriétaires de deux habitations qui jouxtent l'usine ont été informés de ces mêmes risques et de la nécessité de procéder aux mêmes examens que les personnes présentes sur le site.

Dans l'après-midi enfin, le préfet a décidé de faire évacuer la totalité de l'entreprise. Hier soir, le PDG Pascal Giraud ne connaissait pas la durée pendant laquelle serait neutralisée l'activité de l'entreprise : « il est difficile de faire un bilan complet avant plusieurs semaines ». Quant à d'éventuelles mesures de chômage partiel, « il est trop tôt pour le dire » ajoutait encore le patron de la société. La sous-préfète Martine Clavel se voulait en tout cas rassurante quant aux conséquences humaines de ce sinistre, les risques étant « extrêmement infimes ».

Philippe Robin



Le colonel Bilquez et le commandant Richard, notamment, ont supervisé les opérations de secours.

## Pollution atmosphérique après un incendie de transformateurs contenant des PCB

Le 18 juin 2001

Vénizel – [Aisne]

France

Incendie

Papeterie

PCB

Dioxines / Furannes

Défaillance électrique

Etude de dangers

Victimes

Suivi épidémiologique

### LES INSTALLATIONS CONCERNÉES

---

Le site industriel est occupé par deux usines :

- la première fabrique uniquement du papier ondulé destiné à la fabrication de caisses en carton ondulé à partir de bois feuillus régionaux (160 000 t/an) et de vieux papiers (80 000 t/an), ainsi que des lignosulfites coproduits à partir de bois feuillus régionaux,
- la deuxième fabrique du carton ondulé.

L'effectif total est de 241 personnes.



Photo : DRIRE Picardie

## L'ACCIDENT, SON DÉROULEMENT ET SES CONSÉQUENCES

### L'accident :

Le 18 juin, vers 2 h 50, un "défaut incendie" est repéré en salle de contrôle de l'atelier Energie. Le contremaître de garde se rend sur les lieux et constate des fumées au coin de la salle électrique. La quantité de fumées émises semble augmenter et venir de la galerie de câbles située sous la salle électrique. L'origine exacte du foyer n'a pu être localisée, aucune flamme n'ayant été aperçue.

A 2 h 58, les pompiers sont alertés par le poste de garde sur demande du contremaître. Les procédures prévues pour arrêter et évacuer les installations concernées sont déclenchées (évacuation de l'atelier Cellulose, arrêt des chaudières d'alimentation en gaz, ...).

Vers 3 h 10, les cadres de permanence, les responsables et animateurs sécurité du site ainsi que le responsable des pompiers du site arrivent.

Les pompiers arrivent à 3 h 17 et s'arrêtent à une cinquantaine de mètres du local sinistré. A cette distance, ils constatent déjà la présence de fumées abondantes, épaisses et retombant sur le sol. A ce moment, aucune flamme n'est apparente, le problème étant de localiser l'origine de ces fumées.

Entre 3 h 34 et 3 h 53, alors que les pompiers sont à la recherche du foyer, le local s'embrase, les flammes apparaissent soudain au-dessus des murs pour atteindre des hauteurs de 5 à 10 mètres.

A 4 h 47, les pompiers demandent le renfort de la CMIC en raison de la découverte de transformateurs au pyralène.

Jusqu'à 5 h 30, les pompiers luttent contre l'incendie au moyen d'un arrosage dont le débit est estimé à 100 m<sup>3</sup>/h. Les pompiers déclarent maîtriser l'incendie vers 5 h 30. La durée effective de combustion vive est estimée de 1 à 2 heures. Le feu est déclaré éteint à 6 h 20.

### Les conséquences :

Pris dans l'incendie, 3 transformateurs se vident entièrement, un quatrième, à moitié, dispersant 1,5 tonnes de diélectrique contenant des PCB. Plus encore que ces derniers considérés comme toxiques pour l'homme, ce sont les produits issus de leur dégradation qui sont à craindre. En effet, à partir de 500 °C et en présence d'oxygène, leur décomposition peut se traduire par le dégagement de composés de forte toxicité tels que les dioxines et les furannes. La quantité perdue de PCB a été estimée à 600 kg pour une quantité initiale de 2 800 kg, la quantité de dioxines émises à 13 kg.

La trajectoire des fumées fait définir une zone en forme de cône de 2,5 km de longueur soumise à surveillance et interdiction de consommation des productions végétales. Une centaine de prélèvements sur des suies, éléments de construction, sols, eaux et végétaux révèle la présence de dioxines et de furannes.

Les 96 personnes présentes lors du sinistre (pompiers, employés, 2 journalistes et 7 habitants voisins) sont soumis à un contrôle médical. Un suivi épidémiologique d'un an est prévu sur les personnes concernées.

Le bâtiment touché par l'incendie est détruit, le montant des dommages est estimé à 15,2 M€.

### Echelle européenne des accidents industriels

En utilisant les règles de cotation des 18 paramètres de l'échelle officialisée en février 1994 par le Comité des Autorités Compétentes des Etats membres pour l'application de la directive 'SEVESO', l'accident de Vénizel peut être caractérisé par les 4 indices suivants, compte-tenu des informations disponibles.

Matières dangereuses relâchées		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Conséquences humaines et sociales		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conséquences environnementales		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conséquences économiques		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les paramètres composant ces indices et le mode de cotation correspondant sont disponibles à l'adresse <http://www.aria.ecologie.gouv.fr>

Le niveau 6 de l'indice relatif aux matières dangereuses relâchées (paramètre Q1) traduit la perte de 13 kg de dioxines (2,3,7,8-TCDD), substance classée selon la directive 96/82/CE dite 'SEVESO 2'.

Les 96 personnes suivies médicalement pendant 1 an expliquent le niveau 5 de l'indice 'conséquences humaines et sociales' (paramètre H4).

La contamination du sol sur 6 ha est caractérisée par le niveau 3 de l'indice 'conséquences environnementales' (paramètre Env13).

Enfin, les dommages matériels de 15,2 M€ expliquent le niveau 4 de l'indice 'conséquences économiques' (paramètre €15).

## L'ORIGINE, LES CAUSES ET LES CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

---

Les causes exactes de l'incendie n'ont pas été établies de façon formelle ni par les experts, ni par l'exploitant lui-même. Les deux parties s'orientent toutefois vers une cause d'origine électrique sans établir si le point de départ du feu est dû à un court-circuit ou au mauvais état d'un élément électrique.

## LES SUITES DONNÉES

---

Lorsque le feu a été maîtrisé, l'industriel a cru que tout risque était écarté et était prêt à reprendre ses activités. Seule la partie détruite par l'incendie avait été mise en sécurité.

L'inspection des installations classées n'a été prévenue que vers 10 h. Un inspecteur s'est déplacé sur le site pour proposer les premières mesures de sécurité : interdiction d'accès au site à toute personne, évacuation des tiers habitant les maisons voisines, détermination d'un périmètre de sécurité...

Un arrêté d'urgence a été proposé au préfet par l'inspection des installations classées étant donné le risque de contamination aux dioxines et furannes dans l'environnement produit par l'incendie des transformateurs. Cet arrêté impose :

- ✓ des investigations pour déterminer l'ampleur de la contamination (analyse sur site et hors site jusqu'à 2,5 km hors du site sous le vent, une étude de santé, la gestion des déchets et des eaux incendie),
- ✓ la suspension des activités de l'usine, la remise en service ne pouvant se faire qu'après fourniture des justificatifs et autorisation explicite par arrêté préfectoral.

Le résultat des investigations permet d'évaluer l'impact de l'incendie des transformateurs sur l'environnement :

- ✓ la quantité de dioxines émises a été estimée à environ 13 kg. Les résultats des analyses ont montré qu'une partie importante des dioxines et furannes produits par l'incendie est restée concentrée à proximité du foyer de l'incendie,
- ✓ les résultats des analyses réalisées dans le périmètre d'investigations sont proches des limites inférieures de référence constatées sur un sol français en zone rurale (entre 0,02 et 1 ng TEQ/kg de sol) ou urbaine (entre 0,2 et 17 ng/kg de sol) et très inférieures aux valeurs de référence des zones industrielles françaises (entre 20 et 60 ng TEQ/kg de sol).

Les mesures suivantes sont prises :

- ✓ en fonction des critères fixés par arrêté préfectoral pour la décontamination, toutes les zones proches du foyer ont été décontaminées (soit 6 ha),
- ✓ le bâtiment siège de l'incendie a été dans un premier temps confiné pour être ensuite démantelé,
- ✓ les 36 transformateurs contenant des PCB encore présents sur le site ont été démontés et éliminés.

La remise en service des installations se fera progressivement 15 jours après le sinistre. Les interdictions touchant les terrains extérieurs seront levées 25 jours plus tard.

## LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS

---

Le scénario "incendie d'un transformateur" n'avait pas été étudié dans l'étude des dangers réalisée en 1992, probablement en raison du fait qu'il s'agit d'un matériel courant présent dans beaucoup d'établissements. Cet accident montre que ce scénario ne doit pas être négligé.

Le personnel ayant découvert le sinistre ne connaissait pas l'implantation exacte des transformateurs. Il est important qu'un plan de l'établissement soit établi avec précision, mentionnant l'emplacement de ce type de matériel.